

PAT de la Communauté de communes Alpes d'Azur

PAT Alpes d'Azur

Date de la dernière actualisation : 03/07/2025



- › Lauréat de l'appel projet national du PNA en : 2021
- › PAT labellisé par le MAA : Labellisation Niveau 2
- › Date de labellisation : 2025

Territoire

Caractéristiques et enjeux du territoire

Provence-Alpes-Côte d'Azur

Alpes-Maritimes

Présentation du territoire & enjeux territoriaux

Les Alpes d'Azur sont un pays de moyennes et hautes montagnes, avec des situations altimétriques variées (de 500m à 2700m). Elles offrent une diversité d'espaces qui en font leurs spécificités, entre préservation (PN du Mercantour, RNR des Gorges de Daluis, zones Natura 2000, PNR des Préalpes d'Azur) et production (pastoralisme, maraichage de montagne, apiculture, etc.) et développement économique, grâce notamment au tourisme avec une station de montagne tournée vers le "4 saisons".

Afin de préserver ces qualités exceptionnelles, de nombreuses politiques publiques locales de préservation et de valorisation de l'environnement ont été mise en place (gestion des sites naturels, labels RICE, Rivières sauvages, prévention des déchets, éducation à l'environnement). Le projet alimentaire territorial vise à préserver la spécificité Alpes d'Azur, équilibre entre qualités environnementales exceptionnelles et préservées, bien-vivre et développement de son attractivité, en conservant ce qui caractérise ce territoire, notamment son agriculture et son régime de type méditerranéen reconnu pour ses bénéfices pour la santé.

Ecosystème de l'alimentation alpes d'azur

La Communauté de communes Alpes d'Azur (CCAA) regroupe 34 communes au Nord-Ouest des Alpes-Maritimes, comptant moins de 2000 habitants chacune. Elle est l'unique intercommunalité entièrement rurale des Alpes-Maritimes : elle compte 10 056 habitants pour 888 km². La question de la mobilité et de l'éloignement des services, qu'ils soient alimentaires ou liés à la santé ou à l'emploi est un enjeu central sur lequel le projet souhaite travailler, en coordination avec les autres politiques transversales du territoire en matière d'action sociale et de santé (CTG, PEdT). En effet, aujourd'hui, plusieurs communes ne possèdent pas de services et ou commerces alimentaires. Même s'il existe plusieurs points de vente de produits locaux sur le territoire, la question de leur accessibilité reste une problématique importante, qu'elle soit géographique ou économique. Ainsi, favoriser les propositions de produits locaux que ce soit dans les points de vente ou en restaurations hors domicile est un axe important du projet, afin que le plus d'habitants possibles du territoire puissent se fournir en produits locaux, sains et durable. Néanmoins, le taux de pauvreté de 17% contraste avec celui de la côte (Nice) et les habitants ne peuvent pas toujours financièrement se fournir en produits bio et locaux. La lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous aux produits locaux, sains et durables, est un axe important du projet qui sera travaillé avec le réseau dense d'acteurs institutionnels et associatifs présents localement.

Enjeux agricoles des Alpes d'Azur

Dans les Alpes d'Azur, l'élevage représente l'activité agricole de 75% des exploitations et le maraîchage 14% des exploitations enquêtées (enquête CCAA - Foncier agricole). On trouve également d'autres productions à haute valeur ajoutée comme l'arboriculture, l'oléiculture, la cueillette, les PPAM ou encore la production de miel.

Les exploitations agricoles sont de petites tailles, contraintes par la géographie du territoire (cultures en restanques) et soumises à des difficultés spécifiques (haute altitude, sol rocaillieux, prédations importantes, risques naturels nombreux et grande vulnérabilité au réchauffement climatique). Cela entraîne de nécessaires changements de pratiques d'adaptation au changement climatique qui seront accompagnées tout au long du projet.

Néanmoins, ces petites exploitations n'ont pas de difficultés à écouler leurs productions étant donné qu'un marché important est présent sur la côte avec un fort pouvoir d'achat (tourisme de la côte d'azur, hôtels et grands restaurants). Par conséquent, peu de productions sont vendues sur le territoire étant donné le faible pouvoir d'achat des habitants des Alpes d'Azur. Les producteurs

font donc de nombreux allers retours vers la cote ce qui engendre des couts élevés logistiques. La mutualisation logistique chez les producteurs est également un axe qui est travaillé à travers le PAT dans le but de relocaliser l'alimentation et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre. La question de la transformation des produits est également un enjeu important de la relocalisation concernant notamment la viande. Le projet alimentaire prévoit donc également un soutien et un suivi de ces ateliers.

Malgré de nouvelles installations régulières (principalement hors cadre familial) la population agricole des Alpes d'Azur est globalement vieillissante et anticipe peu la transmission des exploitations. De plus, le foncier agricole est certes vaste, mais épars, morcelé, peu accessible, peu adapté aux cultures légumières (terrains pentus) peu équipé en service (irrigation notamment) et coûteux (spéculation foncière). La question de la transmission, des installations et du foncier seront donc traités conjointement afin de répondre aux enjeux agricoles locaux, en partenariats avec les acteurs historiques de l'agriculture du territoire Alpes d'Azur (GEDAR, CERPAM, Chambre d'Agriculture, ADEAR 06, SAFER PACA, Terre de Liens PACA).

Néanmoins, il existe un réel attachement des acteurs de l'alimentation et des habitants à leur territoire et environnement, agissant comme leviers afin de réunir, penser collectivement et sensibiliser aux problématiques du territoires et aux changements de comportements, qu'ils soient agricoles ou alimentaires.

Chiffres clés du territoire



Contexte

9 885 habitants

34 communes

11,23 habitants/km²

880,61km² de communes

30,29 ha artificialisés



Caractéristiques socio-économiques

17.7% de taux de pauvreté

10,35% de chômage

20 340€ de revenu médian



Lutte contre la précarité alimentaire

3 association(s) luttant contre la précarité alimentaire

0,03 associations par 10 km²

0,30 associations par 1000 habitants



Organisation de l'espace agricole

22 618,10 hectares de SAU

25,68% de SAU

dont 6,45% de SAU en bio

dont 0,13% de légumineuses

dont 4,45% de prairies permanentes



Structures agricoles

120 exploitations

45 exploitations en bio



Enjeux environnementaux liés à l'agriculture

Taux de produits phytopharmaceutiques **inférieur à 0,01 ug** par litre d'eau

Taux de nitrates **inférieur à 10 mg** par litre d'eau

11 021,67m³ d'eau utilisés pour l'irrigation

6,01 de haie/ha de SAU



Distribution

8 enseignes de distribution

dont 1 GMS (moyennes et grandes surfaces)



Transformation

27 emplois dans la transformation

+50,00% des emplois dans la transformation depuis 5 ans



Restauration collective

3 restaurants collectifs sur le territoire

dont 3 restaurants collectifs qui ont fait leur télédéclaration sur ma cantine

Gouvernance

Porteurs du projet

› Communauté de communes Alpes d'Azur (Communauté de communes)

Nom de l'instance de décision

COFIL

Partenaires de l'instance de décision

Collectivités territoriales, État

› Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

› Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

› Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis

- › Conseil Départemental des Alpes Maritimes
- › DRAAF
- › ADEME
- › DREETS
- › ARS
- › Region

Acteurs de la recherche et de l'enseignement

- › Université Nice Cote d'Azur
- › Aucun partenaire identifié à ce stade du projet

Acteurs de la production agricole dont foncier

- › ADEAR 06
- › SAFER PACA
- › GEDAR Provence d'Azur
- › Terre de Liens PACA
- › Chambre d'Agriculture 06

Acteurs de la santé

- › Centre Départemental de Santé de Puget Théniers
- › Maison Sport Santé de Villars sur Var - Activallées

Acteurs du social

- › Centre social EPI
- › Foyer Rural CEPAGE
- › Centre social Bulle d'Aires
- › CCAS de Puget-Théniers
- › Secours Catholique des Alpes-Maritimes

Acteurs environnementaux

- › GREC SUD

Partenaires engagés dans la mise en oeuvre du PAT

Acteurs de la restauration collective

- › Réseau REGALIM
- › Ellior
- › SCIC 06 à Table !

Acteurs de la distribution alimentaire

- › Secours Catholique
- › CCAS Puget Théniers

Acteurs de la santé

- › Centre de Santé Départemental

Autres

- › Ecomusée en Terre Gavotte (de la Roudoule)

Les objectifs stratégiques du projet

| Objectif 1 : Poursuivre l'animation de la gouvernance opérationnelle

Une gouvernance opérationnelle est en place depuis le niveau 1, composée de différentes instances de concertation et de décision. L'enjeu pour le PAT de niveau 2 est de poursuivre ces moments de concertation avec les acteurs du territoire afin de **suivre et d'évaluer les actions** mais aussi en permettant des moments réguliers de mise en réseau. En effet, l'une des grandes réussites des groupes de travail et COPIL du PAT est que cela a permis à des acteurs de **se rencontrer** et d'aboutir à la **mise en œuvre d'actions** opérationnelles. Il est particulièrement important de soigner ces moments sur le territoire de l'intercommunalité, entièrement rural et de montagne, où les acteurs des différentes vallées n'ont pas toujours l'occasion de se croiser.

Le diagnostic a d'ailleurs montré une faible organisation collective entre producteurs ou entre les différents acteurs de l'alimentation, ce qui renforce la **nécessité** de créer cette mise en synergie par le PAT et son animation, **sur le terrain et au plus proche des acteurs locaux**.

La gouvernance est pensée de manière transversale et en coordination avec les autres services et stratégies territoriales (PEDT, CTG, COT, PCAET, SCOT, PLPDMA). Un rapport intermédiaire et un rapport final sera produit afin de communiquer sur l'avancement du plan d'actions du PAT de niveau 2.

| Objectif 2 : Créer les conditions pour améliorer la résilience alimentaire du territoire en maintenant la production agricole

L'enjeu principal du territoire des Alpes d'Azur est qu'il est un territoire montagnard avec peu de terrains propices au maraichage ou à d'autres productions que l'élevage, et un foncier globalement éclaté. De plus, le foncier est cher, lié à une spéculation foncière importante, comme partout dans les Alpes Maritimes. Il est donc essentiel de **maintenir et augmenter les surfaces agricoles** mais également de **favoriser les transmissions et les installations**. Ce travail est déjà engagé depuis 2018 avec un programme sur la préservation du foncier agricole financé par le FEADER qui a permis d'avoir un diagnostic fin des espaces fonciers agricoles. Des outils de sensibilisation et d'accompagnement ont été produits et continueront à être valorisés tout au long du présent projet. De plus, les partenariats avec les structures agissant sur le foncier sont opérationnels depuis lors.

D'autres actions, notamment d'**accompagnement des communes** et la **création d'une foncière coopérative** sont prévues. De plus, augmenter le nombre d'exploitations paraît essentiel afin d'offrir aux habitants des produits de qualité, locaux et de saison. La question de l'installation et de la transmission des exploitations est poursuivie et menée en partenariat afin d'accompagner au mieux et très localement les communes, les agriculteurs et les porteurs de projet.

Enfin, afin de **pérenniser le fonctionnement des exploitations agricoles** déjà présentes, un travail sur la logistique est poursuivi afin de soutenir les initiatives émergentes. Ces initiatives seront

accompagnées et des solutions de mutualisation logistiques seront proposées aux producteurs, en complément des autres actions prévues de soutien aux agriculteurs du territoire (adaptation au changement climatique, développement des circuits courts, relocalisation de l'alimentation collective, etc.).

Ainsi, la part de SAU, le nombre d'installations, le nombre de partenariats et les filières produites sur le territoire seront des indicateurs qui seront suivis, conformément aux attentes de la SNANC.

| Objectif 3 : Offrir des alternatives alimentaires aux habitants

Les différents diagnostics locaux ont montré que la question de la mobilité et de l'accès aux services est une problématique centrale du territoire Alpes d'Azur pour accéder à une alimentation saine et durable. Ainsi, un des objectifs est de pouvoir **accompagner et augmenter le nombre d'initiatives locales permettant aux habitants d'avoir accès à une alimentation de qualité et durable**, proche de chez eux. Aujourd'hui, dans certains villages, il n'y a pas de commerces alimentaires et la première boulangerie est à trente minutes en voiture. La redynamisation des villages d'Alpes d'Azur passera donc également par un meilleur accès aux services et notamment l'accès aux points de vente alimentaires et de qualité. Cette thématique a déjà été travaillée par la collectivité dès 2021, avec un programme d'accompagnement aux circuits courts. Ce travail est poursuivi avec un accompagnement des points de vente, une mise en valeur des initiatives résilientes et des outils seront proposés aux commerçants afin de pouvoir mettre en valeur l'utilisation de produits locaux. Cette thématique continue à être travaillée en coordination avec les programmes sur la mobilité ainsi que dans le cadre de la Convention Territoriale Globale. Le nombre de points de vente engagés dans une démarche de proposition de produits locaux et durable sera suivi ainsi que leur fréquentation. L'amélioration de la qualité des repas de la cuisine scolaire continuera à être améliorée conformément à la Loi Egalim, les restaurants scolaires poursuivront la mise à jour de leurs données sur "Ma Cantine" et des outils de relocalisation de la production de la restauration scolaire seront créés. Enfin, un travail de sensibilisation et de formation à la cuisine saine et durable auprès des restaurateurs sera réalisé.

| Objectif 4 : Favoriser une culture de l'alimentation saine et durable pour tous

Un des grands objectifs du PAT Alpes d'Azur est d'informer, de sensibiliser, d'ouvrir le débat et d'avoir une posture qui n'est pas moralisatrice afin de **favoriser les changements de comportements alimentaires sur le territoire**. Le but est donc que les **points de vente proposant des produits locaux soient plus nombreux mais aussi plus fréquentés**. En effet, les divers diagnostics, locaux et nationaux, montrent que les comportements alimentaires sont différents selon les groupes sociaux. Le PNNS 2015-2030 a montré par exemple que la consommation de fruits et légumes augmente avec le niveau d'étude alors que la consommation de sodas diminue. De plus, davantage de charcuterie et de fromages sont consommés en zones rurales. Ainsi, en

parallèle de la question de l'accès physique à des produits locaux et durables, un travail sur les changements de comportements est nécessaire.

La sensibilisation et les actions seront adaptées afin de toucher les **divers groupes sociaux** et leurs problématiques propres, dans la poursuite des actions menées par les différents acteurs du social du territoire. La question de la **santé**, de la **justice sociale** et de l'**éducation** seront abordées à travers plusieurs actions et en coordination avec les autres stratégies territoriales comme la CTG et le PEDT. Le nombre de personnes touchées, le suivi des comportements alimentaire et le nombre de partenariats signés sera suivi.

| **Objectifs transversaux : Accompagner et promouvoir les initiatives d'atténuation et d'adaptation au changement climatique et Bien communiquer.**

Le territoire des Alpes d'Azur, montagnard, est particulièrement confronté au changement climatique : **sécheresse, épisodes méditerranéens, incendies etc.** Il est donc essentiel que les habitants et professionnels puissent continuer à profiter de ce territoire préservé, d'anticiper les changements et d'**adapter durablement les pratiques** qu'elles soient **agricoles, alimentaires ou logistiques**. Le but est que l'ensemble des habitants et des professionnels aient conscience de leurs pratiques et de leurs impacts et soient accompagnés pour les adapter en faveur de la protection de l'environnement. Des formations à destination des professionnels, des accompagnements et un travail d'éducation à l'environnement pour tous les publics sont prévus. De plus, cette réflexion sera transversale à toutes les actions. Des indicateurs tels que le nombre d'hectares cultivés en céréales et légumineuses, le nombre de producteurs engagés dans des MAEC ou bien le nombre d'initiatives de mutualisation logistique seront suivis. Un travail de conversion en économies de GES est également prévu en lien avec le COT de la collectivité.

Enfin, la communication du PAT est travaillée à travers tous les axes de travail afin de donner les bonnes informations aux habitants, aux professionnels, mais aussi pour travailler en coordination avec les acteurs du territoire et les partenaires des EPCI voisins. Les actions seront valorisées via les réseaux sociaux, le site de la CCAA, les stands dans les communes du territoire, des fiches optigède, mais aussi à travers les réseaux régionaux ou nationaux permettant les partages d'expériences.

Les principales actions du PAT par axes thématiques

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Économie alimentaire	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Augmenter la surface productive (fiche action 2 PAT 2)	Action programmée
	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Préserver le foncier agricole (FEADER 2018-2021)	Action réalisée
	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Augmenter le nombre d'exploitations agricoles (Fiche action 3 PAT 2)	Action programmée
	Maintien et développement de l'agriculture durable dans le périmètre	Accompagner les producteurs dans leur adaptation au changement climatique (Fiche action 4 PAT 2)	Action programmée
	Maintien et développement des circuits de proximité	Accompagner techniquement les points de vente qui ont émergé pendant la crise du COVID (2021 Manger en temps de crise(s) / LEADER)	Action réalisée
	Maintien et développement des circuits de proximité	Augmenter la distribution des produits locaux (fiche action 5 PAT 2)	Action programmée
	Organisation des filières	Projet céréales et légumineuses (porté par le GEDAR)	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Culturel et gastronomie	Actions de promotion des produits durables et locaux et du patrimoine gastronomique auprès des consommateurs	Sentiers Gourmands (2023/LEADER)	Action réalisée
	Autres actions de mise en valeur du patrimoine alimentaire et gastronomique, et de tourisme	De la récolte à l'assiette (LEADER)	Action réalisée
	Valorisation des produits durables et locaux auprès des structures d'accueil du tourisme, restaurateurs et métiers de bouche	Augmenter le nombre de démarches de développement durable (Fiche action 9 PAT 2)	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Éducation alimentaire	Actions d'éducation alimentaire à destination de la jeunesse	Sensibilisation de la maternelle au CM2 à l'alimentation saine et durable (PAT 1)	Action réalisée
	Actions d'éducation alimentaire à destination des familles (Grand public - tous consommateurs)	Sensibiliser à une culture de l'alimentation saine et durable (fiche action 7 PAT 2)	Action en cours
	Formation et sensibilisation des acteurs professionnels et élus aux enjeux de l'alimentation durable	Création d'un jeu sérieux sur le PAT (PAT 1)	Action réalisée
	Formation et sensibilisation des acteurs professionnels et élus aux enjeux de l'alimentation durable	Augmenter le nombre de démarches de développement durable (fiche action 9 PAT 2)	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Nutrition et santé	Formation et sensibilisation du grand public sur les liens alimentation-santé	Sensibilisation du grand public (PAT 1)	Action réalisée
	Formation et sensibilisation du grand public sur les liens alimentation-santé	Fiche action nutri santé dans la Convention Territoriale globale (PAT 1)	Action réalisée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Justice sociale	Actions d'accessibilité sociale	Projet de paniers solidaires portés par le Secours Catholique	Action en cours
	Actions d'accessibilité sociale	Lutter contre la précarité alimentaire (fiche action 8 PAT 2)	Action en cours
	Actions de coordination entre les acteurs de la lutte contre la précarité alimentaire	Travailler en synergie (PAT 1)	Action réalisée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Environnement	Actions de protection des ressources naturelles (dont eau et biodiversité)	Préserver la ressource en eau (fiche action 10 PAT 2)	Action programmée
	Changement des pratiques agricoles plus vertueuses pour l'environnement dont bio et agroécologie (hors déchets et gaspillage)	Accompagnement MAEC (depuis 2015)	Action réalisée
	Changement des pratiques de consommation alimentaire plus vertueuses pour l'environnement (hors déchets et gaspillage)	Augmenter la consommation de produits locaux ou sains et durables (fiche action 6 PAT 2)	Action programmée
	Diminution du gaspillage alimentaire, réduction et recyclage des déchets, collecte sélective des biodéchets	Valoriser les biodéchets (PLPDMA)	Action réalisée
	Évaluation de l'impact environnemental du PAT	Recherche Action sur l'évaluation des actions des PAT (Université Nice Côte d'Azur)	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Restauration collective	Diversification des sources de protéines dans les menus	Proposer un menu végétarien par semaine et une alternative végétarienne à chaque repas (PAT 1)	Action réalisée
	Diversification des sources de protéines dans les menus	Se fournir localement en fruits entiers(PAT 1)	Action réalisée
	Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Diminuer le gaspillage alimentaire en restauration scolaire (PAT 1)	Action réalisée
	Réduction du gaspillage alimentaire dans la restauration collective	Augmenter le nombre de démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire (fiche action 9 PAT 2)	Action en cours
	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Respecter la loi Egalim dans les cantines scolaires Alpes d'Azur (depuis 2020)	Action réalisée
	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Améliorer la qualité des menus en restauration collective (fiche action 6 PAT 2)	Action en cours
	Respect de la Loi Egalim : augmentation de l'approvisionnement en produits "durables" et de qualité	Poursuivre l'objectif de conformité EGALIM dans les restaurants collectifs du territoire	Action en cours

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Urbanisme	Logistique	Accompagner les producteurs à la mutualisation logistique (PAT 1)	Action réalisée

	Type d'action	Actions phares	Avancement
 Gouvernance	Démocratie alimentaire	Projet sécurité sociale alimentaire et épicerie ambulante du GEDAR	Action en cours
	Groupes de concertation thématiques pérennes	Convention territoriale globale	Action en cours

Évaluation

Méthode(s) d'évaluation utilisée(s)

› Autre (champ libre)

Projet de recherche de l'Université de Nice/UMR/CNRS + recrutement d'un stagiaire sur l'évaluation du PAT

Coopération

Coopération inter-PAT

Oui

PAT : CACPL CAPG CASA CD06 => Echanges, réflexion + actions opérationnelles (diagnostic, organisation de formations, de conférences, de SCIC...)

Conseil Départemental des Alpes-Maritimes : Projet AgriAdapt avec tous les PAT des Alpes Maritimes + Chambre d'Agriculture

Coopération interterritoriale

Non

PAT membre des réseaux

› InterPAT

› REGALIM / Compost + / Réseau régional de lutte contre la précarité alimentaire /

Moyens financiers et humains

Dispositifs financiers mobilisés

› Le Programme National pour l'Alimentation (PNA) et ses déclinaisons régionales

› Les aides de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe)

› La politique européenne de développement rural et le Feader

› Le programme LEADER

Moyens humains

1 ETP

Coopération interterritoriale

Contact

Manon Pelcerf

06 22 05 92 49

mpelcerf@alpesdazur.fr

Déchets Climat

Chargée de mission Projet Alimentaire Territorial

Maison des Services Publics 1 Place Conil

06260 Puget-Théniers

Détail des sources

[Vous souhaitez comprendre le mode de calcul des données ? Consultez le vade mecum des indicateurs.](#)